



## Pension alimentaire non justifiée ?

Par **Axel94**, le **18/05/2019** à **14:59**

Bonjour,

Je suis en plein divorce, j'ai eu beau prendre un "super" avocat, au final je me retrouve complètement lésé, **après l'ordonnance de non conciliation** reçue il y a quelques semaines, je dois verser une pension alimentaire à mon ex et à mes deux filles, **il me reste 200€ par mois une fois que j'ai tout payé.**

**Je souhaite contester a minima la pension alimentaire de ma fille aînée : elle a 22 ans, est en stage rémunéré de fin d'études d'ingénieur (au smic pendant 6 mois puis 95 % de chances d'obtenir un CDI).**

Je ne comprends pas pourquoi je dois lui verser 500 € alors qu'elle a de quoi vivre (chez mon ex qui a un appartement de fonction, 75 m2 au prix d'un HLM et à qui je verse également une PA très confortable).

Sa mère l'a montée contre moi, elle a même écrit un faux, expliquant qu'elle souhaiterait poursuivre ses études par la suite à la sorbonne ! (après 5 ans pour être ingénieur, je n'ai aucun doute sur le fait que ce soit complètement bidon).

Quels recours pour moi ? Comment prouver qu'elle gagne un salaire, qu'elle ne poursuivra pas d'études par la suite (surtout pas dans un domaine qui ne l'intéresse absolument pas) ?

Ma fille cadette a 18 ans, je trouve parfaitement normal de l'aider, elle fait des études, elle est au tout début.

Mon ex c'est une autre histoire...

Mais pour ma fille, je trouve le tarif particulièrement cher et surtout très injuste.

Merci d'avance de vos réponses,

Par **Visiteur**, le **19/05/2019** à **00:53**

Bonjour

Vous pouvez faire appel de cette décision

<https://www.avocat-tardy-doric.com/pension-alimentaire/supprimer-contester.html>

Ou demander une révision de la pension.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764>